



Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

2015

Adopté conformément à la délibération n° DL/16/97 du 27 juin 2016

Ville de Saint-Ouen

Table des matières

I. Données générales	2
1.1 Informations administratives de la commune	2
1.2 Informations administratives de la CCA.....	2
II. Établissements recevant du public (ERP) municipaux : poursuite de la mise en accessibilité et adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)	3
2.1 Adaptation du nouveau cadre législatif.....	3
2.2 Perspectives 2016.....	4
III. ERP non municipaux : information et sensibilisation	5
IV. Voirie et espaces publics	6
4.1 Le stationnement sauvage.....	6
4.2 Le recensement du mobilier urbain non-conforme.....	7
4.3 Le dispositif sonore des feux tricolores.....	7
V. Logements	7
5.1 Rappel de définition	7
5.2 La demande	7
5.3 L'offre	8
VI. Accueil et communication	9
VII. Conclusion et perspectives 2016	9
VIII. Annexes	10
Annexe 1 : Composition de la Commission Communale d'Accessibilité	10
Annexe 2 : Axes de travail des groupes thématiques – 28/05/2015.....	12
Annexe 3 : Liste des ERP ayant transmis une copie d'attestation d'accessibilité à la Commission Communale pour l'Accessibilité.....	12
Annexe 4 : Liste des ERP ayant envoyé un AD'AP	13

I. Données générales

1.1 Informations administratives de la commune

Adresse :

Mairie de Saint-Ouen, 7 place de la République 93406 Saint-Ouen Cedex

47 935 habitants

Commune faisant partie de la communauté d'agglomération Plaine Commune

Maire : M. William DELANNOY

Maire Adjointe déléguée au Handicap : Mme Marina VENTURINI

CCAS/ Mission Handicap / Référente CCA : Mme Hélène GITTON-LE CALVÉ

hgitton@mairie-saint-ouen.fr / 01 49 45 68 67

1.2 Informations administratives de la CCA

La ville de Saint-Ouen, en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et en vertu de l'article 46, a créé le 29 septembre 2008 sa Commission communale pour l'accessibilité. Elle est composée de représentants du Conseil municipal, du Conseil d'administration du C.C.A.S., des services municipaux et de l'intercommunalité, des associations de personnes handicapées et de personnes âgées et d'habitants souhaitant s'impliquer pour l'accessibilité (voir annexe 1). Sa composition a été renouvelée en 2014.

La Commission communale a pour objectif, dans une logique globale d'accessibilité généralisée, d'améliorer le cadre de vie pour les personnes en situation de handicap. A travers ses missions consultatives, elle est chargée de :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur le territoire concerné, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- d'élaborer des propositions de nature à améliorer l'accessibilité.
- d'assurer le suivi des actions dans le cadre des obligations fixées par la loi.
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La circulaire interministérielle du 14 décembre 2007 prévoit la rédaction d'un rapport annuel qui après avoir été validé par l'organe délibérant, est transmis :

- au représentant de l'État dans le département,
- au Président du Conseil départemental,
- au Comité départemental consultatif des personnes handicapées,
- aux responsables de bâtiments, des installations et lieux de travail concernés par le diagnostic.

Le fonctionnement de la CCA est défini par un règlement intérieur. Elle se réunit en plénières et en groupes de travail. La Mission Handicap est responsable de la coordination de cette instance et pilote les groupes de travail.

Les associations membres de la CCA :

- Association APAJH - Antenne de Saint-Ouen
- Association du Mouvement des sourds de France (MDSF)
- Association des Paralysés de France – délégation 93
- Comité Départemental Handisport 93
- Confédération de défense des handicapés et des retraités.

La mobilisation des représentants associatifs au sein de la CCA repose intégralement sur du bénévolat, leur disponibilité est par conséquent parfois fluctuante. Pour la majorité des associations, nous pouvons noter un engagement fort, synonyme d'une grande implication personnelle et vecteur important dans l'avancée de nos actions.

Les groupes de travail thématiques :

Pour faciliter le travail de la commission selon les missions qui lui sont assignées, des groupes de travail thématiques ont été constitués, composés de membres de la commission ainsi que des partenaires et services concernés. Ces ateliers se réunissent autant que de besoin.

Les thématiques des 4 groupes de travail sont :

- Etablissements recevant du public (ERP)
- Voirie, déplacements et transports
- Logement
- Accueil et communication

Réunions plénières :

La commission s'est réunie le 16 avril, le 28 mai et le 3 décembre 2015. Les ordres du jour des séances étaient les suivants :

16 avril (22 participants)

- Adoption du règlement de fonctionnement,
- Relance des groupes de travail thématiques,
- Point d'actualité sur les agendas d'accessibilité programmée (AD'AP).

28 mai (17 participants)

- Définition des axes de travail des groupes thématiques (voir annexe 2),
- Point d'actualités sur les agendas d'accessibilité programmée (AD'AP),
- Questions diverses.

3 décembre à l'occasion de la Journée internationale du Handicap (9 participants)

- Synthèse des groupes de travail pour la rédaction du rapport annuel,
- Informations diverses.

Ce document constitue le 4^{ème} rapport annuel de la CCA de Saint-Ouen.

II. Établissements recevant du public (ERP) municipaux : poursuite de la mise en accessibilité et adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)

2.1 Adaptation du nouveau cadre législatif

La Ville de Saint-Ouen gère 94 ERP et 8 installations ouvertes au public. L'audit de l'ensemble des bâtiments communaux a été réalisé par un cabinet d'études de 2010 à 2012.

A l'issue des diagnostics réalisés, un outil de suivi de la réalisation des travaux d'accessibilité a été créé. L'observation faite sur le manque de connaissance des travaux entrepris et le suivi de ces derniers ont amené le comité de pilotage à rédiger une procédure interne.

En 2014, face au constat que la majorité des ERP ne seraient pas accessibles au 1^{er} janvier 2015, le gouvernement a légiféré par ordonnance pour adapter cette échéance, inscrite dans la loi du 11 février 2005 : les ERP non accessibles au 1^{er} janvier 2015 doivent adopter un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) décrivant les travaux et les budgets prévus, dans une durée maximum de 3, 6 ou 9 ans. L'ordonnance, validée à l'été 2015 par le Parlement, comprend également plusieurs mesures pour assouplir les normes d'accessibilité.

La Ville de Saint-Ouen a pris en compte ces évolutions législatives. L'obligation d'adopter un Ad'AP a donc été saisie comme une opportunité pour programmer la mise en accessibilité des bâtiments communaux à moyen terme. Le prestataire extérieur mandaté pour accompagner la Ville dans ce travail, actualiser les diagnostics faits précédemment et réaliser ceux qui n'avaient pas encore été faits a proposé de bâtir l'AD'AP sur une stratégie en deux volets :

- **un volet « ciblé »**, listant les bâtiments à réaliser par ordre de priorité, les moins prioritaires étant réalisés en dernier
- **un volet « transversal »**, déterminant des types de travaux à réaliser en même temps dans tous les bâtiments (traitement des entrées ; des accueils ; des escaliers)

Cette stratégie soumise au groupe de travail ERP en novembre 2015, a été approuvée. Les membres de la CCA ont également déterminé le poids à accorder aux différents critères (coût de mise en accessibilité, état actuel d'accessibilité, type de bâtiments...) pour dresser une liste des bâtiments par ordre de priorité pour leur mise en accessibilité (volet « ciblé »).

L'Ad'AP a été finalisé en novembre, validé par le Conseil municipal et transmis à la Préfecture en décembre. L'arrêté préfectoral approuvant l'agenda d'accessibilité programmée de la ville de Saint-Ouen pour une durée de 9 ans pour un montant total de 13 200 000€ TTC, a été reçu le 19 mai 2016.

2.2 Opération réalisées en 2015

Les sites concernés pour les travaux d'amélioration de l'accessibilité réalisés en 2015 sont :

- **Ecole A. France élémentaire** - mise en conformité PMR du rez-de-chaussée. Coût: **5 382€ TTC** (rampes handicapées),
- **92 Michelet** - Rénovation de la salle + WC handicapés. Coût: **5 200€ TTC**,
- **CMS Barbusse** - Réalisation de rampes et mains courantes suite à la demande de la commission de sécurité en 2013. Coût: **3 402 € TTC**,
- **Piscine Delaune** - Réalisation de rampes et mains courantes suite à la demande de la commission de sécurité en 2012. Coût: **4 736,16 € TTC**.

2.3 Perspectives 2016

Un comité de pilotage de suivi de l'Ad'AP composé d'élus et des représentants des services municipaux concernés sera mis en place au 1^{er} semestre 2016 afin de programmer la mise en accessibilité des bâtiments pour la fin du mandat.

Les travaux programmés pour l'année 2016 :

- Parking de la patinoire : des travaux de sécurité incendie doivent être réalisés rapidement. L'obligation de se mettre en conformité en matière d'accessibilité sera réalisée simultanément pour un coût global de **162 347 €**.
- CMS et PMI Bauer. Coût : **55 600 €**.
- Groupe scolaire Nelson Mandela. Coût : **41 000 €**.
- Maternelle et centre de loisirs Jules Vallès. Coût : **90 000 €**.

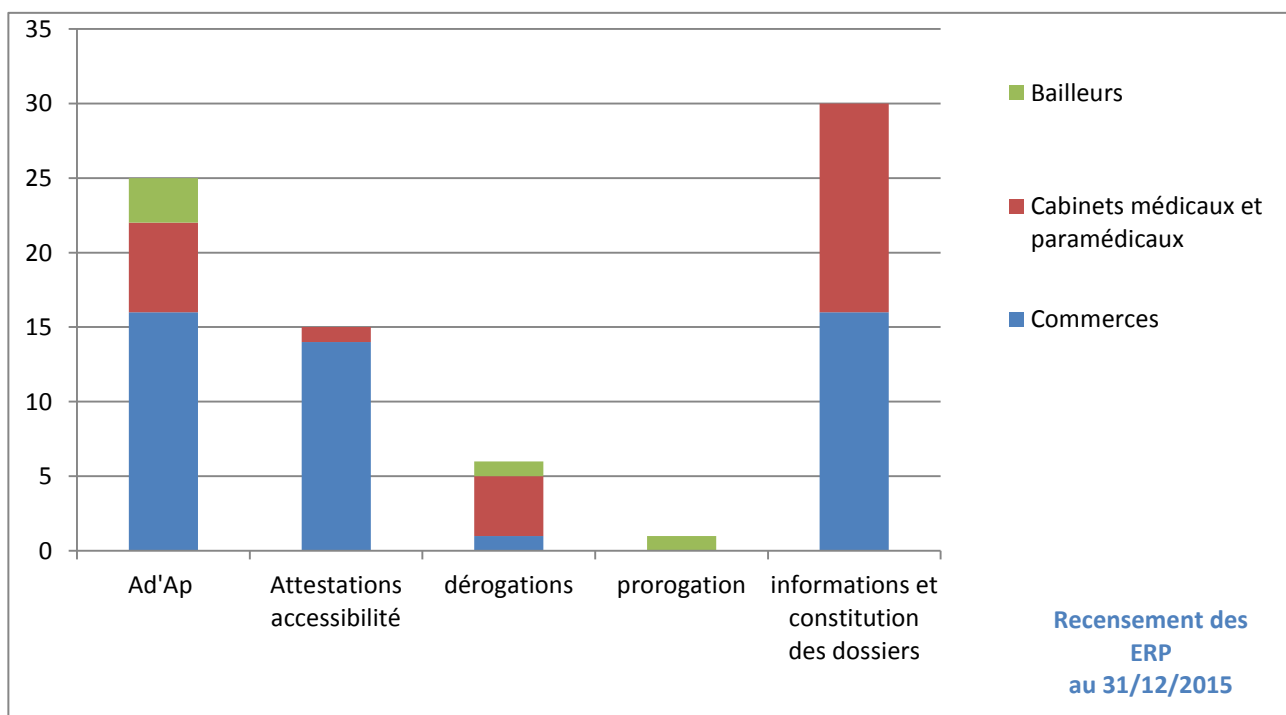
III. ERP non municipaux : information et sensibilisation

L'ordonnance législative du 26 septembre 2014 renomme les CCAPH qui deviennent des CCA et leur confie de nouvelles missions : tenir une liste des ERP ayant déposé une attestation d'accessibilité et celle des ERP ayant déposé un Ad'AP.

La Mission Handicap s'est tenue disponible pour renseigner les gestionnaires et propriétaires d'ERP exerçant sur le territoire communal en lien avec l'unité territoriale Droit des sols et la commission de sécurité et d'accessibilité.

Une soirée informant les professionnels libéraux médicaux et paramédicaux exerçant sur la ville de Saint-Ouen des nouvelles obligations légales a été programmée en mars 2015 en présence de l'adjointe au Maire en charge de la Santé et du Handicap.

Suite à cela, 15 attestations d'accessibilité ont été transmises aux services municipaux, ainsi que 25 dossiers Ad'AP.



Un croisement de ces listes serait à faire avec celles de la Préfecture, certains gestionnaires ayant peut-être transmis l'attestation uniquement à Mairie ou uniquement à la Préfecture. De nombreux gestionnaires ont appelé pour plus d'informations (20% des médecins, notamment). Les questions récurrentes portaient sur :

- la marche à suivre pour respecter la loi,
- les démarches à réaliser dans les cas d'ERP situés dans des copropriétés non accessibles,

- les normes (« comment je fais pour savoir si mon ERP est accessible ? »),
- les relations propriétaire/locataire (« mon propriétaire ne veut pas faire les travaux, comment je fais ? » « Est-ce à moi ou au propriétaire de déposer un AP'AP ? »),
- les délais ; incompréhension sur les dates limites de rendu des différents documents des questions pratiques pour obtenir un modèle type d'attestation, un cerfa ou l'adresse à laquelle envoyer les documents.

Concernant le nombre d'AD'AP déposés et validés, le bilan final sera dressé au 3^{ème} trimestre 2016. Cela permettra d'avoir l'ensemble des retours de la Préfecture pour tous les Ad'AP déposés avant le 31 décembre (le délai légal de réponse de 4 mois maximum expirant le 30 avril 2016).

IV. Voirie et espaces publics

La compétence voirie relevant de la communauté d'agglomération, la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics est traitée en Commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap (CIAPH). Cependant, les questions de voirie sont régulièrement abordées en CCA, en lien avec l'unité territoriale voirie de Saint-Ouen.

Les grands points de l'année 2015 en matière d'accessibilité de la voirie et des espaces publics sont les suivants :

- Intégration au Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de Plaine-Commune (**PAVE**).
- Travaux de mise en accessibilité de la voirie et les diagnostics terrain réalisés en 2015 : **taux d'accessibilité de 75%**.
- Travaux financés sur les crédits de l'UT voirie et sur les crédits mutualisés de Plaine-Commune : **300 000 € au total**.
- Création de 6 places PMR : 83 places soit **1,6%** sur les 2% réglementaires.

Les axes de travail abordés en CCA en 2015 ont été les suivants :

- Campagne de sensibilisation contre le stationnement sauvage,
- Recensement du mobilier urbain non conforme,
- Amélioration du dispositif sonore.

4.1 Le stationnement sauvage

- Amélioration du stationnement due à la mise en place du stationnement payant sur les 2/3 de la ville.
- Deux sites restants problématiques pour les continuités piétonnes :
 - Abords du cimetière communal : projet de réhabilitation de la rue Émile Cordon (sens unique, stationnement avec marquage sur chaussée),
 - Abords du cimetière Parisien rue Adrien Lesesne : des travaux seront entrepris à la fin du chantier de construction prévu en décembre 2016.
- Diagnostic de stationnement deux roues réalisé à l'été 2015 :
 - Création de 12 stations de deux roues (soit 72 emplacements). Fin des travaux mi-décembre 2015.

Perspectives 2016 :

- Police Municipale équipée d'une rampe LAPPI à l'été 2016 : verbalisation des véhicules en temps réel.

- Développement du stationnement payant sur les quartiers des Puces, Voltaire, Marie Curie-Michelet.

4.2 Le recensement du mobilier urbain non-conforme

- Diagnostic sur l'ensemble des cheminements dont recensement du mobilier (potelets, bande podotactile...) : rendu début 2016.
- Changement du mobilier non conforme par des potelets à têtes blanches après dégradation ou campagne de rénovation de voiries.

Travaux réalisés en 2015 :

- Rues Edgar Quinet/ Kléber : réduction de la traversée piétonnes
- Rue Saint-Denis/ rue des Châteaux : réduction des traversées piétonne
- Enveloppe de 100 000€ pour réalisation de travaux au carrefour Glarner : fin 2015.
- Création de 6 places PMR : 83 places soit 1,6 %.

Perspective 2016 : Mise en place du SIG (système d'information géographique) en février 2016.

4.3 Le dispositif sonore des feux tricolores

- Visite test en juin 2015 de la place de la République à la station Garibaldi.
- Échanges de modules réalisés afin que les messages soient audibles.
- A venir début 2016 : visite test sur les modules déportés rues des châteaux/ Saint-Denis.

Perspective 2016 : Tous les feux sont pré-équipés/ les priorités seront à arbitrer début 2016 en fonction des enveloppes allouées.

V. Logements

5.1 Rappel de définition

Un logement est dit « accessible » lorsque :

- un cheminement extérieur et intérieur accessible permet d'atteindre la porte d'entrée ;
- la cuisine, le séjour, une chambre, un WC et une salle d'eau ont des caractéristiques dimensionnelles permettant leur utilisation par une personne en fauteuil roulant.

Cette notion doit être différenciée de la notion de « logement adapté », l'adaptation prenant en compte les besoins propres à chaque personne (par exemple, un logement « accessible » ne sera pas automatiquement adapté aux besoins d'une personne aveugle et des aménagements devront être faits).

5.2 La demande

Près de 7% des demandes actives déposées auprès du Service municipal du logement (335 sur 4300 en 2015) concernent un ménage comprenant au moins une personne en situation de handicap. Les demandeurs avec un handicap moteur des membres inférieurs sont majoritaires (45%). Pour plus de 36% les demandeurs vivent seuls, 77% d'entre eux ont plus de 40 ans. Plus de 55% des demandeurs disposent de moins de 1 200 € de ressources par

mois. 10% sont reconnus au titre du droit au logement opposable (DALO). 50% des demandeurs occupent actuellement un logement du parc social de Saint-Ouen Habitat Public.

En 2015, 14 logements ont été attribués à des personnes en situation de handicap. Le handicap est un critère de priorité pour accéder au logement social, mais beaucoup d'autres critères existent. Par ailleurs, certains logements faute d'accessibilité ne peuvent être proposés aux personnes présentant un handicap moteur.

Outre la primo-accession, il convient de prendre en compte les situations dans lesquelles un ménage doit adapter le logement qu'il occupe déjà, suite à un accident, une maladie invalidante ou du fait du vieillissement.

Plusieurs dispositifs financiers existent, présentés de manière synthétique dans un guide réédité par la Délégation ministérielle à l'accessibilité en décembre 2015, intitulé « L'adaptation du logement aux personnes handicapées et aux personnes âgées » (librement téléchargeable en ligne).

Dans le parc social, les locataires peuvent demander à leur bailleur social des adaptations du logement, qui décide ou non de les financer, selon des critères que chaque bailleur définit à son niveau.

5.3 L'offre

Les constructions neuves (depuis 2007)

Depuis le 1^{er} janvier 2007, toutes les constructions neuves de bâtiments d'habitation collective doivent respecter les normes d'accessibilité.

Etant donné le rythme actuel de construction de logements à Saint-Ouen, le parc immobilier de la ville accessible croît automatiquement d'année en année. Nous disposons de données à partir de l'année 2010. Ainsi, entre 2010 et 2015, 2 921 logements neufs ont été livrés.

L'offre de logements sociaux accessibles

Le recensement de cette offre depuis 2008, se poursuit, par l'intermédiaire de demandes régulièrement adressées aux bailleurs. Notre connaissance du parc social accessible s'enrichit donc progressivement mais reste assujettie au travail de recensement interne que doivent effectuer les bailleurs pour connaître leur propre parc.

Dans les faits, lorsque les bailleurs ont avancé dans leur recensement et sont en mesure de fournir des réponses exploitables, il s'agit le plus souvent d'éléments concernant l'accessibilité générale de l'immeuble et des parties communes. Il est plus difficile d'obtenir des informations sur chacun des logements.

A la demande des membres de la CCA, une visite de logements neufs dans les Docks accessibles aux personnes handicapées a été programmée le 10 décembre 2015 en présence de membres de la CCA et des bailleurs Saint-Ouen Habitat Public et Paris Habitat.

VI. Accueil et communication

Le site internet de la ville a été identifié comme un vecteur d'information potentiel important. Les membres du groupe de travail ont proposé de mettre en place le sous-titrage lors de la retransmission du Conseil Municipal et sur les vidéos.

Afin de faciliter l'accès aux droits, il a été proposé à la direction de la communication d'utiliser le guide « Facile à lire et à comprendre » élaboré par l'UNAPEI pour la rédaction des supports destinés aux usagers. L'équipe municipale a fait le choix de ne pas éditer de guide dédié au handicap. Des pictogrammes seront utilisés sur le guide des services de la ville en projet.

Dans le cadre du groupe de travail « Accueil des enfants souffrant de troubles du spectre autistique » du comité local en santé mentale, une journée de sensibilisation sera proposée au dernier semestre 2016, aux agents municipaux dits de 1^{ère} ligne (animateurs des accueils de loisirs, personnel des crèches et des PMI, ATSEM). Cette journée sera animée par le Centre ressources autisme Île-de-France et les partenaires œuvrant dans le champ de l'autisme au niveau local et départemental.

VII. Conclusion et perspectives 2016

L'année 2015 a été une année charnière pour l'accessibilité, qui a permis de relancer une dynamique, en particulier vis-à-vis de la sensibilisation des autres gestionnaires d'ERP. La CCA a été force de propositions qui restent à travailler pour une mise en œuvre en 2016.

VIII. Annexes

Annexe 1 : Composition de la Commission Communale d'Accessibilité

La commission est composée de :

- 8 élus,
- 3 représentants du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- représentants d'associations de personnes handicapées, de personnes âgées, d'usagers et de commerçants,
- représentants des services communaux et intercommunaux,
- d'une liste d'invités en fonction de l'ordre du jour.

▪ Elus

- **Lias KEMACHE**, Adjoint au maire en charge de l'administration générale, de la démocratie participative, de l'action sociale et de la vie associative, Vice Président du C.C.A.S.,
- **Brigitte BACHELIER-ZUCCHIATTI**, Adjointe au maire en charge des événements, de la communication, du cimetière, de la culture et des Puces,
- **Francis VARY**, Adjoint au maire en charge de la propreté, de la voirie, des parcs et jardins, des transports et de l'intercommunalité,
- **Karine KOUSMANN**, Adjointe au maire en charge de l'enseignement, de l'enfance et de la petite enfance,
- **Foudil AIT CHABANE**, Adjoint au maire en charge du commerce, de l'artisanat et des cultes,
- **Julien DURO**, Conseiller municipal délégué au handicap,
- **Jean FOUQUART**, Conseiller municipal délégué au logement,
- **Christian DEGLARGES**, Conseiller municipal délégué au développement économique, au patrimoine et à l'habitat.

▪ Administrateurs du C.C.A.S.

- **Annie LALLAIN**, Conseillère municipale à la vie associative et administratrice élue,
- **Claudette LEMOUEL**, Représentante des personnes âgées, administratrice civile,
- **Nour-Eddine SENHADJI**, Administrateur civil, personne qualifiée.

▪ Représentants des associations, usagers et partenaires

- **Jean MADJO**, représentant de l'association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH) antenne de Saint-Ouen,
- **René BRUNEAU**, représentant du Mouvement des sourds de France (MDSF),
- **Jean-Marie MARTINKOVIC**, représentant de la Confédération de défense des handicapés et des retraités (CDHR),
- **Moussa TOUATI**, représentant de la délégation 93 de l'association des paralysés de France (APF),
- **Colette LUCAS**, représentant du comité départemental Handisport 93,
- **Rodolphe CIULLA**, représentant de Tous solidaires Autisme (TSA 93),
- **Patricia ELIAZORD**, **Eudoxie TEMGOUA-NANDA**, Usagers,
- **Sébastien GARCIA**, Direction de l'EHPAD le Moulin Vert,
- Un représentant des commerçants,
- Un représentant des personnes âgées.

▪ Cadres et personnels communaux et intercommunaux

- Directeur général chargé des services techniques (DGST),
- Directrice générale adjointe chargée des Ressources humaines, de l'action sociale et de la vie de la cité,
- Directrice du C.C.A.S,
- Directeur de l'Architecture et Bâtiments,
- Directeur de l'unité territoriale Voirie-Réseaux,
- Directrice de l'unité territoriale Foncier Droits des sols,
- Directrice adjointe de la Santé-Prévention, coordinatrice du contrat local de santé et du comité local en santé mentale,
- Directrice des Personnes âgées et des personnes retraitées,
- Responsable du Service Commission de sécurité,
- Responsable du service Logement,
- Chargée de Mission Handicap – C.C.A.S.

Les personnes ci-après désignées seront le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour de la commission, invitées à participer aux débats, avec voix consultative :

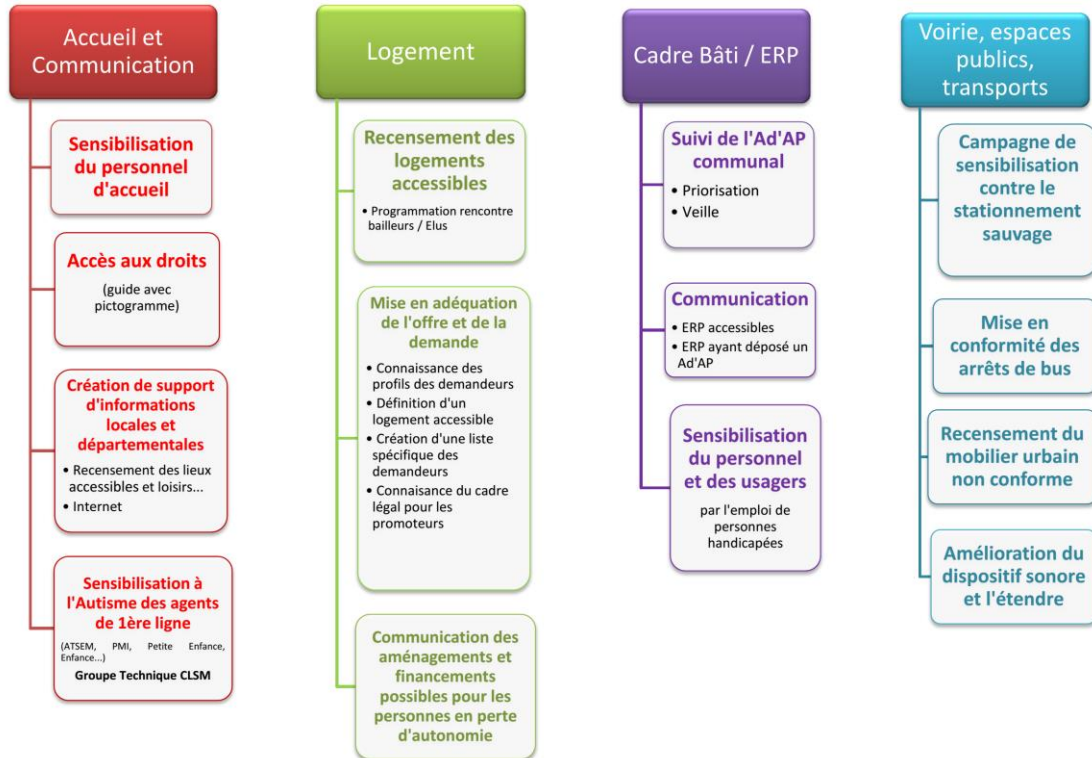
- **Wahiba ZEDOUTI**, Adjointe au maire en charge des finances de la ville et de la commande publique,
- **Cyrille PLOMB**, Adjoint au maire en charge de la jeunesse, du sport et des nouvelles technologies,
- **Mohamed BENTAHAR**, Conseiller municipal délégué à l'action sociale et à la démocratie participative,
- **Idir ABIB**, Conseiller municipal délégué aux séniors,
- **Damien DUBUS**, Conseiller municipal délégué aux commerces,

- Transporteurs : représentants de la RATP et de la SNCF,
- Bailleurs : représentants de la SEMISO, Saint-Ouen Habitat Public, l'Office Public de l'Habitat en Seine-Saint-Denis,
- MDPH, Conseil Général 93, Conseil départemental consultatif aux personnes handicapées,
- Police Nationale, Police Municipale,

- Autres :
- Directeur général adjoint chargé de la proximité, de l'action culturelle et de l'économie et les directeurs de services associés,
- Directrice générale adjointe chargée de la famille et de la population et les directeurs de services associés,
- Directrice de la communication.

Annexe 2 : Axes de travail des groupes thématiques – 28/05/2015

Propositions axes de travail de la CCA



Annexe 3 : liste des ERP ayant transmis une copie d'attestation d'accessibilité à la Commission Communale pour l'Accessibilité

Nature de l'ERP	Nom de l'établissement	Rue	Quartier
Administration Publique	La Poste	13 avenue Gabriel PERI	centre-ville
Agence d'Intérim	Adecco France	59-63 rue Emile CORDON	Centre Ville
Agence immobilière	Primo	4/8 quai de Seine	Vieux Saint-Ouen
Auto-Ecole	Etape Auto Ecole	56 bld Jean JAURES	Centre Ville
Auto école Paris Nord	LAINCEUR Idris	106 avenue Gabriel PERI	Garibaldi - Porte de St Ouen
Banque	Société Générale	167 Bld Victor HUGO	Hugo- Payret - Zola
Banque	Crédit du Nord	99 avenue Gabriel PERI	Garibaldi - Porte de St Ouen
Banque	L.C.L.	107 bis avenue MICHELET	Debain - Michelet
Banque	Agence Crédit Mutuel	18 avenue Gabriel PERI	centre-ville
Commerce de gros	Akzo Nobel	44 avenue MICHELET	Debain Michelet
commerce	SAS PRODUITS IMMEUBLES	4/8 quai de Seine	Vieux Saint-Ouen
Médical - ORL	Dr MAAREK	91 avenue Gabriel PERI	Garibaldi - Porte de St Ouen
Pharmacie	Pharmacie FEUILLY HIGELIN	40 rue Adrien LESESNE	Debain - Michelet
Restauration rapide	Quick	45 bld Jean JAURES	Centre Ville
Supermarché	Monoprix Porte Montmartre	70 rue Charles SCHIMDT	Garibaldi

Annexe 4 : liste des ERP ayant envoyé un Ad'AP

Nature de l'ERP	Nom de l'établissement	Rue	Quartier
Administration Publique	LA POSTE	rue Ardoin	les Docks
Administration Publique	LA POSTE	rue du Moutier	Vieux St Ouen
Agence immobilière	SCI Larouge	76 rue du Dr Bauer	Rosiers - Les Puces
Bailleur	St Ouen Habitat	adresse multiples	
Bailleur privé	Villogia	32 rue gambetta	Garibaldi - Porte de St Ouen
Banque	B.P. rive de paris	132 av. G. Péri	Garibaldi - Porte de St Ouen
Banque	Société Générale	25 avenue G. péri	Centre ville
Banque	Société Générale	86 av. G. Péri	Garibaldi - Porte de St Ouen
Banque	Caisse d'Epargne	74 avenue G. péri	Garibaldi - Porte de St Ouen
Banque	Crédit Agricole	5 rue Anselme	Centre ville
Brasserie	Le Bras d'OR	144 rue du Landy	Vieux Saint-Ouen
Bureau de tabac	SNC ML	86 avenue Michelet	Debain Michelet
Centre de formation	CFA ACE	58 rue du professeur Gosset	Rosiers - Les Puces
Coiffeur	Eugène Coiffure	54 av. G. Péri	Centre ville
Concessionnaire Automobile	GROUPE RENAULT	150 Bld V. Hugo	Hugo- Payret - Zola
Hôtel	le Trianon	15 rue avenue Victor HUGO	Centre ville
Hôtel	BIGONI	9 rue Lafontaine	Hugo- Payret - Zola
Médical Généraliste	Dr CAVANA	37 rue Dr Bauer	Centre Ville
Médical Généraliste	Dr BENICHOU	5 avenue G. Péri	Centre Ville
Médical Généraliste	Dr Amar-Jameson	86 avenue G. Péri	Garibaldi - Porte de St Ouen
Médical - Opthamologiste	Dr KALUZSYNER - Dr PADOVANI	99 avenue G. péri	Garibaldi - Porte de St Ouen
Médical Psychiatre	Dr SALFATI	21 rue C. Schmidt	Garibaldi - Porte de St Ouen
Médical - Laboratoire	Bio Quinze	23 rue du Landy	Vieux Saint-Ouen
Pôle cinéma et audiovisuel	COMMUNE IMAGE	6/10 rue Godillot	Debain - Michelet
Résidence etudiante	Les Estudines	39/49 rue E. Cordon	Centre Ville